



Une entreprise familiale à l'écoute des familles

-- Le présent "devis-type" constitue un exemple tarifaire établi à titre d'information sur l'organisation d'obsèques et dont la forme est imposée par la loi.

Il est présenté dans le cadre d'un décès survenu dans un établissement de soins sur la commune de Paris avec une mise en bière dans ce même établissement,

les prestations dont le tarif n'est pas communiqué tel que la taxe du crématorium ou l'ouverture de sépulture (ne sachant si il sagit d'un caveau ou d'une pleine terre)

Un devis personnalisé gratuit peut vous être envoyé sur simple demande.

Ref : crémation paris

Page 1 / 2

Désignation	CODE TVA	Prix TTC des prestations courantes	Prix TTC des prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille
<u>Préparation / Organisation des obsèques</u>				
• Démarches et formalités				
démarches	2	200.00 €		
organisation complète des obsèques	2	250.00 €		
• Vacation de police				
vacation de police PARIS	0			20.00 €
<u>Cercueil et accessoires</u>				
• Cercueil * (junon Parisien 22mm Pin brut) 4 Poignées *, une cuvette étanche *	2	575.00 €		
• Capiton (Capiton dalhia taffetas blanc)	2		64.00 €	
• Plaque* (Plaque d'identité 145*100 plastique or)	2	30.00 €		
• Autres prestations ou fournitures éventuelles				
Cache vis	2		0.00 €	
Sous-Total = 669.00 €				
<u>Mise en bière et fermeture du cercueil</u>				
• Personnel				
porteurs au départ **	2	400.00 €		
<u>Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil) pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu.</u>				
• Véhicule				
corbillard au convoi	4	410.00 €		
<u>Cérémonie funéraire</u>				
• Maître de cérémonie				
maitre de cérémonie au convoi	2		210.00 €	
<u>Crémation</u>				
• Redevance de crémation *				
taxe crématorium en sus	0			0.00 €
TOTAL TTC		1865.00 €	274.00 €	20.00 €

*Obligatoire **Prestation et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

